



le bref

journal d'information municipale de Saint-Martin-le-Vinoux



p5 dossier

Plan Climat

Objectif 2014 d'ores et déjà atteint



❖ Samedi 7 janvier

La galette des rois du Vélo Club, avec de plus en plus d'adeptes de la petite reine qui ont rejoint l'association cette année. Béatrice Bruel, la présidente a souhaité de belles balades à vélo à ses adhérents et leur a donné rendez-vous le samedi 31 mars pour la randonnée Marcel Dissaux.

❖ Mardi 11 janvier

Le Maire, Yannik Ollivier a présenté ses vœux pour 2012 aux nombreux Saint-Martiniens présents dans la salle de la Maison des Moais. Après avoir rappelé les événements « extraordinaires » de l'année 2011, il a remercié nominativement les techniciens des entreprises Sage et Hydrokarst et annoncé une année 2012 pleine de changements...



❖ Vendredi 6 janvier

Vœux du maire au personnel communal avec une présentation des projets actuels et à venir auxquels ils sont associés quotidiennement. Cette cérémonie est aussi l'occasion de remettre les médailles du travail aux agents et saluer ceux qui sont partis à la retraite. Une mention spéciale pour Marie-Thérèse Derbak et Luc Fourboul, partis pour une retraite bien méritée.



❖ Vendredi 20 janvier

Conférence sur « les poteries du Néron », un devoir de mémoire. Thierry Maillot a su faire partager son émotion, à un public venu nombreux pour l'écouter et admirer les vases exposés. Il nous a raconté la vie du couple Félix Faure et Marguerite Alpe au destin hors du commun, potiers à Saint-Martin-le-Vinoux en 1927. Un neveu de Félix Faure avait tenu à être présent.



❖ Samedi 21 janvier

Le vernissage de l'exposition « Un autre regard sur les gens du voyage » s'est déroulé à la Bibliothèque Pierre Fugain. Une trentaine de photographies, qui participent à la lutte contre les préjugés qui entourent ces populations. L'exposition a lieu à la bibliothèque jusqu'au 8 février.



Le chiffre du mois



71

C'est le nombre de kilo de dioxyde de carbone (gaz carbonique) émis en moyenne en 2010 par chaque habitant de Saint-Martin-le-Vinoux. C'est 22 % de moins que la moyenne nationale qui est de 91 kg par an par habitant !

édito



❖ Changer pour vaincre la peur

« Le rôle de la politique, ce n'est pas de faire peur pour ne rien changer, c'est de changer pour vaincre la peur.

Changer pour vaincre la peur : la démonstration en a été faite, à plusieurs reprises à Saint-Martin-le-Vinoux, dans la maîtrise des risques naturels.

- D'abord en 2003, en amadouant l'incendie du Néron : le verbe amadouer est ici utilisé à bon escient, car il a fallu près d'un mois pour s'affranchir de l'hostilité du feu. J'ai souvenir de formidables élans de solidarité des habitants de la commune.
- Ensuite en 2011, anticipant l'éboulement des 13 000 tonnes de rochers qui menaçaient le hameau de Ripaillère. Cela s'est fait en 3 temps depuis 2003 :
 - Surveillance du site par la mise en place de capteurs et surtout construction du merlon.
 - Evacuation du hameau le 13 août 2011. Tous les indicateurs de surveillance étaient au rouge. Dans la nuit du 13 au 14 août, 4 300 tonnes déboulaient dans le merlon.
 - Minage du reste de la colonne Godefroy, le 13 décembre 2011. Epilogue heureux.

D'autres risques pèsent sur la commune, survenus plus récemment, qui m'incitent à redoubler vigilance et préoccupation.

- En janvier 2011 : un glissement de terrain est intervenu au Mas Caché. Deux maisons ont dû être évacuées. D'autres ont subi des dégradations. L'expertise judiciaire est en cours. Les habitants du Mas Caché doivent savoir que la commune mettra tous les moyens à la résolution de ce sinistre, et pour ce faire un travail de coopération constructive est nécessaire.
- En décembre 2011, cette fois le Mont Jalla a fait des siennes. Quelques blocs rocheux ont déboulé au-dessus du Mas d'Oris. Les filets ont assuré la protection d'une maison de retraite et de la route, toutes deux départementales, le conseil général est donc sollicité.

A Ripaillère, l'opération – unique en son genre – une première au plan national – n'eut point été possible sans la compétence d'hommes aux caractères bien trempés, je veux saluer les équipes des sociétés Sage et Hydrokarst, ainsi que les services techniques de la Ville. Les habitants de Ripaillère ont eux même fait preuve de solidarité, avec calme et sang-froid.

Tous ces héros de la vie ordinaire m'ont confirmé dans une vertu cardinale : la modestie.

« Tous les abus du monde s'engendrent de ce qu'on nous apprend à craindre de faire profession de notre ignorance » (Montaigne).

Je fais donc volontiers profession de mon ignorance.

Bonne, très bonne année 2012 !

Yannik Ollivier
Maire de Saint-Martin-le-Vinoux

Page 4

Zoom

Secours et sécurité civile :
un plan communal pour mieux s'organiser

Page 5•6•7

Dossier

Plan Climat
Objectif 2014 d'ores et déjà atteint

Page 8•9•10•11

La ville au quotidien

Le bref n° 255

Journal de Saint-Martin-le-Vinoux

- > Directeur de publication : Yannik Ollivier
- > Rédaction et photos : Mairie de Saint-Martin-le-Vinoux, Dauphiné Libéré - illustrations : Ben Bert
- > Conception graphique : Céline Prud'homme
- > Impression sur papier certifié PEFC avec des encres à base d'huile végétale : Imprimerie des Eaux Claires (Tél. 04 76 09 34 14)
- > Dépôt légal à parution

❖ Secours et sécurité civile : un plan communal pour mieux s'organiser

Notre commune, exposée à divers risques naturels et technologiques, s'est dotée d'un plan communal de sauvegarde (PCS). Objectif : être prêt et rôdé pour bien organiser les secours en cas de catastrophe.

Chez nous, des éboulements comme l'été dernier à Ripaillère, ou à Noël sur le Mont Jalla, des gros coups de vent, des risques d'accidents industriels, les feux de forêt, comme celui du Néron en 2003... Ailleurs en France, des tempêtes en 1999, des inondations en 2001, l'accident d'AZF à Toulouse en 2001, la canicule en 2003... Ces événements

❖ Qu'est ce que le Dicrim ?

Ce document d'information communal sur les risques majeurs s'adresse aux habitants et usagers réguliers ou occasionnels de Saint-Martin-le-Vinoux. Il présente et explique les huit types de risques naturels et technologiques qui concernent la commune.

- 1 • Crues torrentielles et inondations de plaine
- 2 • Feux de forêts
- 3 • Mouvements de terrain et chute de blocs
- 4 • Séismes
- 5 • Aléas météorologiques
- 6 • Rupture de grand barrage
- 7 • Transport de matières dangereuses
- 8 • Risque nucléaire

Le Dicrim donne des consignes à tenir.

Il est disponible à l'Hôtel de Ville et consultable sur le site internet, rubrique publications et ressources : www.saint-martin-le-vinoux.fr



ont montré que les communes n'étaient pas toutes préparées à affronter des événements catastrophiques. De là, sont nées des lois sur le droit à l'information du public et l'obligation⁽¹⁾, pour les communes soumises à un risque, de mettre en place un plan communal de sauvegarde.

« Le PCS définit les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population », explique Pierre Terraes, conseiller municipal en charge des risques majeurs sur la commune. Le PCS doit contenir a minima le Dicrim, document d'information communal sur les risques majeurs (*lire encadré ci-contre*). Parce que personne n'est à l'abri du risque, chacun, y compris les habitants, doit connaître son rôle à jouer en cas de catastrophe.

Faire face, assurer la sécurité et rétablir la normalité

Les catastrophes ont des conséquences immédiates plus ou moins

graves qu'il faut gérer : personnes sans abri, blessées voire décédées, interruption des transports, des communications, coupure de courant et d'alimentation en eau potable, épidémies et maladies, zones dangereuses, dégâts matériels...

Différents acteurs de la sécurité civile sont appelés à intervenir pour secourir et assurer au plus vite un retour à la vie normale. Le PCS permet de se former, de se préparer, de s'organiser, de mobiliser et coordonner des outils techniques, des moyens humains et matériels, de définir les conduites à tenir, les ordres et consignes à donner. Pour agir vite et bien !

⁽¹⁾ L'article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile oblige les communes soumises à un Plan de Prévention des Risques approuvé (risque naturel) ou comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (risque technologique) à mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde. Ce dispositif, précisé par le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 s'intègre dans l'organisation générale des secours.

Plan Climat

Objectif 2014 d'ores et déjà atteint

Discrètement, depuis plusieurs années, mais avec une forte conviction d'aller dans le « bon » sens, la Ville travaille sur d'importantes économies d'eau et d'énergie : rénovation ou suppression de bâtiments vétustes et énergivores, construction d'équipements plus sobres, réfection des canalisations, nouveaux aménagements urbains... Conséquence aujourd'hui ? La Ville affiche des résultats importants, avec 4 ans d'avance sur l'échéance, qui l'incitent à poursuivre ses efforts.



Moins 19% d'émission de dioxyde de carbone (CO₂) en 2010 par rapport à 2005 : ce chiffre publié par l'ALEC, l'agence locale de l'énergie et du climat, est officiel et ne tombe pas du ciel ! (lire encadré page suivante). Il est un retour sur investissement, une conséquence de choix effectués il y a plus de 10 ans par la Ville. Il témoigne d'un travail réalisé sur le long terme et confirme la

pertinence des efforts entrepris par la collectivité, ses acteurs et partenaires (publics et privés) et ses habitants. Le rapport de l'ALEC montre également une réduction des consommations d'eau et d'énergie. « En 2009, nous nous sommes officiellement engagés dans le plan climat territorial de la Métro en votant une délibération au conseil municipal mais depuis plus longtemps nous orientons notre

politique d'urbanisme en faveur d'un développement éco-responsable », rappelle Christian Gros, élu en charge du développement durable. « Nous devons faire -14% en 2014, nous sommes déjà à -19% en 2010 ! Les émissions de CO₂ sont de 71 kg par habitant à Saint-Martin-le-Vinoux, 22% de moins que la moyenne nationale (91 kg par habitant) ! » ►

Pour réduire les déperditions d'énergie, la rénovation de l'école élémentaire Bergonzoli prévoit une isolation extérieure des quatre murs, le changement des huisseries, l'isolation de la chapelle et de la toiture.

La Ville dans le plan climat local

En s'engageant dans le plan climat de l'agglomération grenobloise, initié et piloté par La Métro depuis mai 2005, la Ville contribue à réduire les émissions nuisibles du territoire, adapter le territoire aux effets du dérèglement climatique.

Pour cela, elle s'engage à :

- prendre en compte le critère gaz à effet de serre dans l'ensemble de ses décisions ;
- se fixer un objectif chiffré de réduction de CO2 : - 14 % en 2014 ;
- considérer la sobriété énergétique comme priorité ;
- intégrer des mesures d'adaptation au changement climatique : augmenter les surfaces végétales, la présence de l'eau, limiter la minéralisation des sols... ;
- promouvoir le plan climat local auprès de ses agents et de la population.

► Tout le monde apporte sa pierre à l'édifice, à commencer par les bailleurs sociaux pour les logements anciens. La Ville agit au niveau de la gestion de ses équipements et services et dans sa politique de rénovation urbaine, notamment dans le cadre des opérations ANRU (agence nationale de rénovation urbaine). Enfin, les promoteurs sont obligés de proposer des programmes neufs aux normes BBC (bâtiment basse consommation) et les propriétaires particuliers sont encouragés à opter pour des installations plus économes en énergie.

Place aux équipements neufs

Parmi les actions concrètes qui portent leurs fruits, on compte le traitement des plus gros consommateurs... les équipements publics ! Très anciens, pour la plupart vétustes et énergivores, ils ont été remplacés



L'école maternelle est construite suivant les démarches BBC (ventilation double flux, panneaux solaires, toiture végétalisée...) et avec des produits écologiques, comme la ouate de cellulose, fabriquée d'environ 85 % de journaux recyclés et de 15 % de minerais.

ou rénovés. Par exemple, le bâtiment de l'Horloge, mal isolé, doté d'un chauffage calibré pour de très grands volumes, a été remplacé par du neuf. La maison des Moais a été construite dans un « bon sens » environnemental : bonne isolation, bonne orientation, mise en place de toitures végétalisées et différenciation des pièces chauffées pour une utilisation adaptée selon les besoins.

Le gymnase-restaurant scolaire Pierre Mendès France a remplacé trois structures : une chaudière (plutôt que trois !) chauffe un seul bâtiment plus compact. C'est plus économique. Le nouveau bâtiment des ateliers municipaux, la rénovation de la crèche et de la halte garderie ont également permis une forte diminution des consommations énergétiques. Afin de continuer sur cette lancée positive, la maternelle du 26 mai va fermer ses

portes dès livraison de la nouvelle maternelle et de l'élémentaire Bergonzoli lourdement rénovée.

Ces gros investissements sont complétés par de plus petites interventions, comme l'isolation de la toiture et le changement des huisseries de l'école de Lachal ou encore une meilleure gestion des périodes et niveaux de chauffage.

Des logements plus économes

Les efforts ne se limitent pas aux bâtiments municipaux. Dans l'habitat individuel, on encourage des constructions écologiques et la densification des hameaux dans le respect de l'environnement, essentiellement sur le haut de la commune. Les élus ont autorisé une augmentation de 20 % de la surface constructible si la construction est en BBC (cf délibération du 28 juin 2010).

Des pièges naturels limitent le développement des chenilles processionnaires. En un an, le nombre de nids au parc Gontier est passé de 40 à 17 !





*Ci-contre (à gauche) :
Le nouveau bâtiment
des ateliers municipaux,
construit en 2006,
plus fonctionnel
et plus économe.*

*Ci-contre (à droite) :
Les services de GEG
retirent les illuminations
de Noël. Pour les fêtes,
la Ville avait opté pour la
modération.*

Dans l'habitat collectif, chaque promoteur intervenant sur la commune doit concevoir des logements économes. C'est le cas pour les Résidences Bernard Teillaud, les Terrasses du Néron sont labellisées BBC. Pour Isère Habitat chargé des programmes d'accession sociale les Lucines et l'Oxalys, de meilleures performances énergétiques facilitent la maîtrise des coûts et des charges courantes.

Éclairer « comme il faut », naturellement

Sur le terrain, les services techniques mettent en place différentes mesures certes symboliques mais qui ont une réelle importance. Le réseau d'éclairage public est petit à petit modernisé et grâce à l'horloge socio-astronomique, l'éclairage est régulé en fonction de la luminosité naturelle. L'éclairage du square Pique-Pierre a été dissocié de l'éclairage public de la rue Conrad Killian : il n'est pas utile de laisser le parc éclairé toute la nuit. Tous les projets de réaménagement de voirie font l'objet d'une étude de besoin afin de ne pas trop éclairer et donc éviter de trop consommer.

Du côté des espaces verts, la gestion dite « différenciée » impose un fauchage raisonné et une utilisation très limitée des pesticides. La tondeuse a été équipée d'un plateau qui coupe l'herbe très finement : on peut la laisser sur place limitant ainsi les voyages à la déchèterie. L'innovation a du bon !

Innover sur la zone économique

Elle porte bien son nom : la ZIT, Zone d'Innovation Technologique est lancée et déjà baptisée Parc d'Oxford. La Ville a cédé à la Métro les terrains du stade Salvador Allende, le concours d'aménagement a été remporté par le groupe GA qui travaille sur des projets d'éco-constructions. Les bâtiments sont conçus de manière à limiter leur impact sur l'environnement, déjà lors du chantier (tri des déchets...), à être fonctionnels, économes en énergie et en eau (garantie de consommation très basse à la livraison), sains (pollutions intérieures et extérieures) et confortables (ambiances thermique, acoustique, visuelle et olfactive). Nul doute que

le choix de ces aménagements participeront au développement durable de la commune.

Economie d'eau, d'énergie, réduction des pollutions des sols et de l'air... Le plan climat territorial concerne bien des domaines où des actions locales peuvent voir le jour. A l'échelle communale, tous les efforts pour lutter contre le dérèglement climatique comptent et payent surtout s'ils sont faits en même temps.



*Limiter
l'utilisation
de la voiture
particulière
contribue
à réduire
les émissions
de CO2.*

Que fait l'ALEC ?

L'ALEC, c'est l'agence locale de l'énergie et du climat, une structure d'études, d'information et d'accompagnement des collectivités, des professionnels et des particuliers : elle les aide à mieux maîtriser leur consommation d'énergie et à réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement.

Elle accompagne Saint-Martin-le-Vinoux depuis 1999 et réalise depuis 2005, année de référence pour le plan climat local, des mesures des consommations et des dépenses du patrimoine communal en matière d'eau et d'énergie : des relevés sur les bâtiments en cours d'exploitation permettent d'établir les courbes de consommation annuelle.

En 2010, elle a publié un bilan qui a révélé que Saint-Martin-le-Vinoux a baissé de 19% ses émissions de CO₂, le dioxyde de carbone (ou gaz carbonique), un des fameux gaz à effet de serre (GES) qui contribue au dérèglement climatique. Le CO₂ provient principalement du chauffage et des déplacements (combustion du pétrole, du charbon, du gaz) et de certaines activités industrielles et agricoles.

Saint-Martin-le-Vinoux a donc d'ores et déjà atteint, et dépassé, l'objectif fixé conjointement avec la Métro et ne compte pas s'arrêter là !

❖ Inscription au Centre de loisirs de Quaix en Chartreuse

Rappel : une pré inscription en mairie de Saint-Martin-le-Vinoux est obligatoire, afin de bénéficier du quotient familial pour les séjours de votre enfant au Centre de loisirs des Scilles du Néron à Quaix en Chartreuse. Sans cette pré inscription, le tarif maximum sera appliqué par l'Association Familiale de Saint Egrève.

**Renseignements : Service Education
Au 1^{er} étage de la mairie
Téléphone : 04 76 85 14 50
Courriel : educ@ville-saint-martin-
le-vinoux.fr**



❖ Mon voisin est un artiste ! Et vous ?

L'exposition des artistes locaux aura lieu **du lundi 26 mars au vendredi 13 avril 2012 à l'Hôtel de Ville**. Pour participer, vous devez vous inscrire au service Communication - Associations - Culture de l'Hôtel de Ville.
Téléphone : 04 76 85 14 50



❖ Mobilisation des services techniques tout au long de l'hiver

Dès le 15 novembre, les services techniques sont organisés pour les opérations de salage et de déneigement. Un cadre est d'astreinte 24h/24h avec 5 agents dont 2 chauffeurs, prêts à intervenir. Le matériel et les véhicules sont préparés (chaînes, saleuse, pelles...). Pendant la journée, du lundi au vendredi, c'est l'ensemble des équipes des ateliers municipaux qui est mobilisé (bâtiments, espaces verts, voirie).

Le cadre d'astreinte déclenche le déneigement en fonction de la météo. **L'équipe d'astreinte peut être amenée à démarrer le déneigement à partir de 2 heures du matin s'il le faut, en fonction de l'importance des chutes de neige, pour dégager les routes pour les habitants dès 7 heures.** Sur le

haut de la commune et en fonction de l'ampleur des précipitations neigeuses, une entreprise privée apporte une aide précieuse aux équipes municipales.

Il est bien sûr peu recommandé de circuler en voiture si votre véhicule n'est pas équipé de pneus adaptés. Les allées et les voies privées ne sont pas déneigées par la commune. Les riverains doivent le faire eux-mêmes ainsi que les trottoirs devant leurs habitations. Quelle que soit la mobilisation des services techniques de la ville, les fortes chutes de neige réclament aussi un minimum de responsabilité des usagers.

A chacun alors d'adapter ou de limiter ses déplacements en fonction des circonstances.

Tribune politique

majorité municipale "Saint Martin-le-Vinoux à cœur"

Les Services Publics : garants de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.

La CRISE ! On nous promet encore une réduction des dépenses publiques, c'est-à-dire des dépenses de Solidarité. Continuer à réduire le nombre d'Enseignants, les dépenses sociales, rationaliser l'implantation des services publics (fermetures de bureaux de poste, de services hospitaliers et d'hôpitaux en milieu rural), dé-rembourser des soins médicaux, aggraver la pénurie des effectifs des services de Police et de Justice, etc... Tout ça pour maintenir une notation AAA dont la majorité des citoyens ne comprend pas que l'on puisse privilégier l'Économique à l'Humain... Mais il faut être lucide : les choix effectués par nos dirigeants actuels vont bien dans ce sens, privilégier la Finance et ses dictats à l'Homme. Des échéances approchent qui devraient donner l'occasion aux électeurs, que l'on pourrait croire léthargiques, de reprendre la parole, mais alors, prenons garde que l'extrémisme de tout bord ne nous conduise à la catastrophe.

opposition municipale "Osons le changement"

Emprunts, suite

Dans le précédent Bref nous rappelions qu'en septembre, les journaux nous avaient informés des risques d'emprunts toxiques. Le Maire ayant parcouru notre article avant son édition déclara en conseil qu'il n'y avait pas d'emprunts toxiques et avec ironie nous défia de corriger notre information : ce qui est fait. Il intervint aussi dans ce même bref avec une information similaire. Pendant 2 mois ces fausses informations ont inquiété la population dont les taux d'imposition dépendent entre autre de la bonne gestion municipale. Nous évoquions de lourds risques financiers. Aussitôt la population reçoit par 2 voies l'information exacte. Est-ce le seul le souci d'informer, de rassurer ? ou plutôt celui d'écarter tout soupçon sur la qualité des gestionnaires. Quoi qu'il en soit notre information a permis la transmission à tous de l'information juste.



Jacqueline Samuel s'en est allée à l'âge de 89 ans

Saint-Martin-le-Vinoux lui doit tant ! La natation, à l'âge de 15 ans déjà championne académique, des études d'infirmière, agent de liaison dans la Résistance, elle s'installe à Lans en Vercors après de sérieux problèmes de santé. Elle y prend la direction d'une maison d'enfants et en 1953, elle crée avec des parents d'enfants et des amis une SARL pour acquérir le château de Narbonne et accueille les enfants de Saint-Martin-le-Vinoux. Conseillère municipale, puis adjointe aux sports, elle sera élue présidente de l'Amicale Laïque en 1976. Responsable de la section natation, elle a pendant de très nombreuses années enseigné la natation à la piscine Tournesol. Une vie bien remplie pour cette femme d'exception qui s'est toujours consacrée aux autres. Une cérémonie d'hommage à Jacqueline Samuel sera organisée en mars, en lien avec sa famille, l'Amicale Laïque et ses amis.



Enquête INSEE sur le cadre de vie et la sécurité

Elle se déroule actuellement et jusqu'au 14 avril 2012 à Saint-Martin-le-Vinoux. Réalisée par l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) l'enquête porte d'abord sur la qualité de l'environnement et de l'habitat. La seconde partie aborde les problèmes d'insécurité auxquels les personnes ont pu être confrontées ces deux dernières années.

Quelques ménages, seulement, seront sollicités. Vous êtes susceptibles de recevoir la visite d'un commissaire enquêteur muni d'une carte officielle. Merci de lui réserver le meilleur accueil. Malgré tout, attention aux fraudeurs et soyez vigilants, n'ouvrez votre porte qu'aux personnes accréditées, munies d'une carte officielle.

L'accès aux droits pour tous

Maître Di Benedetto, avocat, assure une permanence juridique gratuite à l'Hôtel de Ville à partir de 18h et sans rendez-vous, le deuxième et le quatrième mercredi de chaque mois.

Ces consultations abordent le droit du travail, de la famille, le crédit, la consommation... Elles aident les habitants à connaître leurs droits et les moyens de les faire valoir.

Elles les informent sur les premières démarches et les orientent si nécessaire vers le conseil ou le spécialiste le plus adapté à leur situation.

Pour consulter l'avocat, il suffit de se présenter le jour de la permanence à l'Hôtel de Ville à 18h. La prochaine permanence aura lieu le mercredi 8 février.

Le voyage lecture... Une autre façon de jouer

Toutes les classes ont désormais leur lot de livres sur le thème du « jeu et des loisirs » et pour les obtenir, il a fallu jouer et gagner ! Jouer à la marelle, résoudre des charades, des énigmes, partir dans un jeu de piste frénétique à l'aide d'empreintes et de messages secrets à décrypter. Jouer pour s'amu-

ser, peut-être gagner bien sûr, et, plus important encore : jouer et apprendre à perdre... Et puis finalement gagner à coup sûr puisque la boîte aux trésors renferme les plus beaux des trésors : des livres avec des histoires pour grandir et découvrir le monde et la vie.



Conseil municipal

Lundi 28 novembre 2011

> Mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde

L'objectif du PCS est de se préparer à une crise majeure - inondations, crues torrentielles, feux de forêt, mouvements de terrain, chutes de blocs, séismes, aléas météorologiques, ruptures d'un grand barrage, transports de matières dangereuses et le risque nucléaire - en se dotant d'outils techniques pour gérer au mieux la crise.

> Tarifs du Centre de Loisirs Enfance et Jeunesse

Compte tenu de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, de l'augmentation des tarifs de Vercors Restauration et des salaires des animateurs, les tarifs du Centre de loisirs augmentent de 2%. Dégrèvement de 20% sur le tarif du troisième enfant et des suivants pour les familles de trois enfants et plus, inscrits tous les trois à l'accueil de loisirs.

> Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour 4 ans

Le CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement et à l'amélioration de l'offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

> Tramway

Le projet de la ligne E de tramway impacte plusieurs bâtiments notamment l'escalier extérieur du bâtiment de l'école élémentaire de Bergonzoli, deux locaux techniques de la commune et l'ancien bâtiment scolaire dit de « l'Horloge ». Pour tenir compte des travaux de restructuration que la commune devra engager, le SMTC apportera une participation financière à la commune pour les projets concernés.

> Voeu contre l'action commando du bloc identitaire sur la commune

Le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux condamne vigoureusement l'affichage sauvage revendiqué par un groupe connu pour ses idées d'extrême droite.

❖ Mobilo'web : pour s'initier au multimédia

Le multimédia vous est peu familier ? La direction Solidarité de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux propose Mobilo'web, pour faire découvrir les outils informatiques aux jeunes, aux personnes âgées, aux femmes...

Mobilo'web, c'est le projet multimédia initié par Grenoble Alpes Métropole, le Conseil général et le Conseil régional porté par l'association Impact / UMIJ. Ainsi deux groupes de 6 personnes ont été constitués à Saint-Martin-le-Vinoux, un groupe de seniors et un groupe de femmes. Ces deux groupes suivent un module de découverte de l'informatique et d'internet d'une durée de 20h (10 séances de 2 heures), animées par Sherazade Behouh. Assidu et captivé, le groupe de seniors se retrouve ainsi depuis le 3 octobre 2011 chaque lundi après-midi au Lieu Passerelle. Le groupe de femmes se réunit depuis le 8 décembre 2011 le jeudi après-midi, également au Lieu Passerelle (rue du Petit Lac). Chacun pourra ensuite s'approprier cet apprentissage à domicile, pour ceux qui possèdent un ordinateur ou dans un lieu d'accès public comme la Bibliothèque Pierre Fugain de Saint-Martin-le-Vinoux. Devant le succès de l'opération, une nouvelle session est d'ores et déjà envisagée.

Site internet :
mobiloweb.la-metro.org

Renseignements au Centre Communal d'Action Sociale, 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville.



❖ Votre enfant est né en 2009...

L'heure de l'école a sonné ! Les enfants nés en 2009 feront leur première entrée à l'école maternelle pour la rentrée scolaire 2012/2013. L'Education Nationale compte le nombre d'enfants pour affecter les postes d'enseignants et le nombre de classes sur la commune ! Les familles sont donc invitées à inscrire leurs enfants dès que possible.

Pour confirmer l'inscription il faut :

- le carnet de santé de l'enfant,
- le livret de famille,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Merci de vous rendre, muni de toutes ces pièces, au service Education de l'Hôtel de Ville.

❖ La grande récré continue, jouez avec nous !

Il est temps de vous donner la réponse à notre devinette n° 2 et à l'énigme.



• Rappel de la devinette n°2 :

J'ai six pieds, mais seulement deux jambes, deux têtes et une multitude de cerveaux tous plus intelligents les uns que les autres. Je m'en sers parfois pour des bêtises. Qui suis-je ?

Réponse : un sacré menteur ha ! ha ! ha !

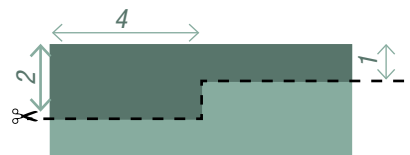
• Rappel de l'énigme :

1 - Trace un rectangle de 8 cm par 3 cm

2 - Découpe cette pièce en 2 morceaux pour former un rectangle de 2 cm sur 12 cm

Réponse :

1 - Découpe comme ci-dessous



2- Rassemble comme ci-dessous



• Devinette n° 3 à élucider :

J'ai deux yeux, huit pieds et pas de tête ? Qui suis-je ? Non, non, plus question de mensonge... Alors quoi ?

Découvrez
des sentiers de randonnée
à deux pas de chez vous

Le recensement militaire
en 3 questions

1 • Quand faut-il se faire recenser ?

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Les Français non recensés lors de cette période peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Cas particulier : lorsqu'une personne devient française (naturalisation, réintégration...) entre 16 et 25 ans, elle doit se faire recenser avant la fin du 1^{er} mois suivant la date d'acquisition de la nationalité française, ou de la notification de cette acquisition (fournir le justificatif de nationalité française).

2 • Où et comment peut-on se faire recenser ?

Il faut se présenter à la mairie. Si l'intéressé est dans l'impossibilité de faire lui-même les démarches, elles peuvent être accomplies par son représentant légal (parents, tuteur...)

Pièces à fournir :

- carte nationale d'identité en cours de validité ou tout autre document justifiant de la nationalité française,
- livret de famille des parents.

3 • Quand se faire recenser ?

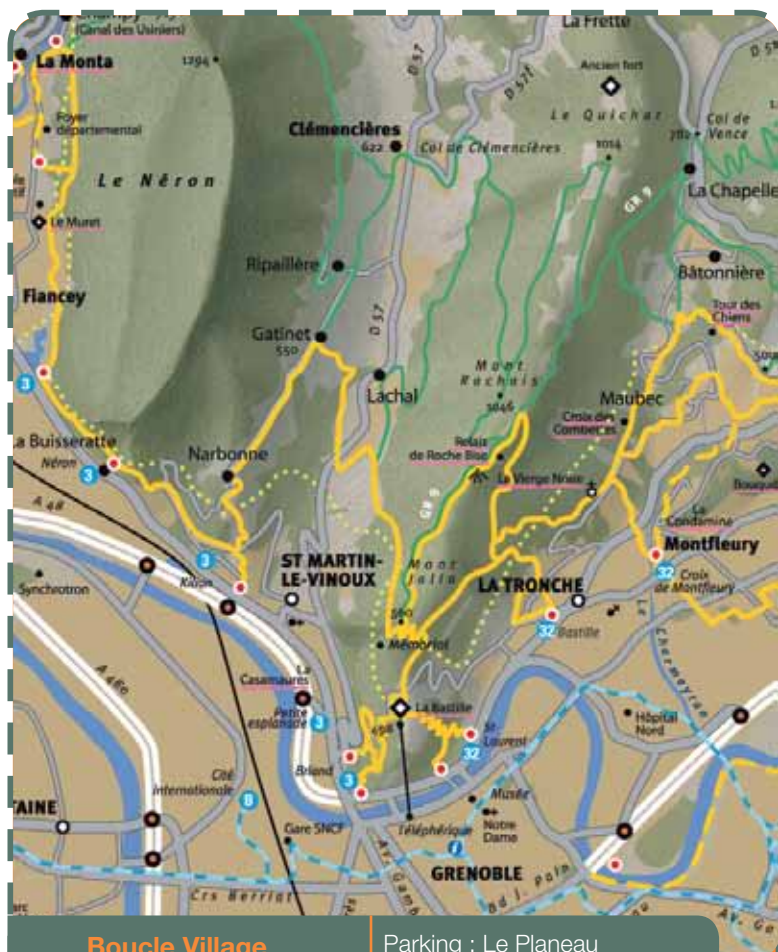
ATTENTION ! Pas de recensement anticipé par rapport aux dates de naissance du jeune, en revanche les inscriptions tardives sont acceptées.

Périodes de recensement	Mois de naissance	Mois de recensement
1 ^{ère} Période 2012	Janvier 1996 Février 1996 Mars 1996	Janvier 2012 Février 2012 Mars 2012
2 ^{ème} Période 2012	Avril 1996 Mai 1996 Juin 1996	Avril 2012 Mai 2012 Juin 2012
3 ^{ème} Période 2012	Juillet 1996 Août 1996 Septembre 1996	Juillet 2012 Août 2012 Septembre 2012
4 ^{ème} Période 2012	Octobre 1996 Novembre 1996 Décembre 1996	Octobre 2012 Novembre 2012 Décembre 2012

Stationnement pour
le spectacle de Serge Papagalli

"On va tâcher moyen" les 9 et 10 mars, à 20h30 au gymnase Pierre Mendès France.

- Vous habitez Pique Pierre, la Buisserate, Champeyrard, la Basse Buisserate... il est conseillé de venir à pieds ou en bus.
- Si vous habitez plus loin, faites du covoiturage et gardez-vous chemin de l'Etang, de l'autre côté du pont Bergonzoli, sur les anciens terrains de sport (stade Allende). **Seul parking autorisé.**



7

**Boucle Village
Les Fauvettes
Le Canet
Pique Pierre**

Parking : Le Planeau
Horaire total : 1 h 15
Horaire de montée : 45 mn
Dénivelé positif : 175 m

Accès : à partir de Grenoble, prendre la route du Col de Clémencières. Après quelques minutes, tourner à gauche en direction du Planeau. Se garer immédiatement (altitude : 260 m).

Itinéraire :

- 1 > Continuer la route en descendant. Juste avant le cimetière, prendre à droite le chemin des Fauvettes.
- 2 > Après 10 minutes de montée, on croise la route de Clémencières au niveau du hameau des Fauvettes (altitude : 340 m).
- 3 > Continuer à gauche sur 50 mètres, puis prendre à gauche le petit chemin de terre. Après 10 minutes de descente, on croise la route du Canet (altitude : 260 m). Prendre à droite. Belle vue sur le hameau du Canet. On traverse le ruisseau, le Souchet.
- 4 > On arrive au hameau du Canet (altitude : 310 m) après 15 minutes. Prendre à gauche le chemin de terre puis le chemin de la Cheminée en direction de Pique Pierre. Au croisement, prendre à gauche et on arrive à Pique Pierre (altitude : 215 m).
- 5 > Contourner la place Charles de Gaulle, et prendre le chemin de terre qui monte le long des immeubles. Au premier croisement, prendre à droite. Au deuxième croisement, continuer tout droit en direction du cimetière. Belle vue sur l'église. Après 20 minutes de montée, on retrouve le parking.

*Illustration avec l'aimable autorisation du SIPAVAG, Syndicat pour la Protection et l'Aménagement des franges Vertes de l'Agglomération Grenobloise.
Pour plus d'information, rendez-vous sur : <http://www.sipavag.fr>*



Agenda :

Jusqu'au 8 février

- Exposition de photos « Un autre regard sur les gens du voyage »
- > Bibliothèque Pierre Fugain - aux heures d'ouverture

Du 3 février au 3 mars

- Exposition de photos « Les gens de l'eau » de Bernard Ciancia en partenariat avec le Sierg
- > Hôtel de Ville - aux heures d'ouverture

Lundi 6 février

- Conseil municipal
- > à 19h - salle du Conseil

Vendredi 10 février

- Assemblée générale du Cercle des pêcheurs
- > à 18h - Maison des Moais
- Audition publique de l'école de musique du Foyer Arts et Loisirs
- > à 20h - Maison des Moais

Dimanche 19 février

- Club cartophile Dauphinois
- Salon de la carte postale et du vieux papier
- > de 9h à 18h - Maison des Moais - contact : 04 76 85 26 82

Mardi 21 février

- Mardi gras - temps festif, venez déguisé
- > de 9h à 11h - RAM (Relais Assistantes Maternelle)

Lundi 27 février

- Réunion publique ICF Sud Est
- > à 19h - Maison des Moais

Vendredi 9 et samedi 10 mars

Spectacle « On va tâcher moyen » de Serge Papagalli

- > à 20h30 - gymnase Pierre Mendès-France
- > Billetterie : accueil de l'Hôtel de Ville

Samedi 17 mars

- Carnaval de Saint-Martin-le-Vinoux
- > à 14h30 - déambulation

Jeudi 15 mars

- Thé dansant
- > de 14h à 17h - Maison des Moais

Lundi 19 mars

- Cérémonie de commémoration du cessez le feu en Algérie
- > Place du Village - Horaire non défini

Pharmacies :

Semaine du 28 janvier 3 février

Pharmacie Brossier Cohen
121 C, avenue Général Leclerc
Saint-Martin-le-Vinoux
04 76 75 49 33

Semaine du 4 au 10 février

Pharmacie de la Pinéa
Centre commercial « La Pinéa »
Saint-Egrève
04 76 75 43 33

Semaine du 11 au 17 février

Pharmacie des Charmettes
Centre commercial
« Les Charmettes »
Saint-Egrève
04 76 75 26 73

Semaine du 18 au 24 février

Pharmacie du Néron
4, rue du 26 mai 1944
Saint-Martin-le-Vinoux
04 76 75 49 74

Semaine du 25 février au 2 mars

Pharmacie Casadella
38, avenue Général de Gaulle
Saint-Egrève
04 76 75 24 84

Semaine du 3 au 9 mars

Pharmacie de la Monta
11, rue de la Monta
Saint-Egrève
04 76 75 60 69

samedi
17 mars

carnaval



14h30 > Le défilé
partira de l'Hôtel de Ville

16h30 > Le petit bal des enfants
par la compagnie Superlevure
suivi du goûter à la Maison des Moais